



15.06.2005 - 15:25 Uhr

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi: Conseils pour des grillades sans accidents

Berne (ots) -

Les parties de grillades sur le balcon, sur la terrasse ou dans le jardin ravissent petits et grands. Afin d'éviter les accidents et les incendies, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi diffuse des conseils vous permettant de jouir de la saison des grillades en toute sécurité.

Chaque année en Suisse, des accidents et des incendies se produisent à la suite d'erreurs ou d'imprudences commises avec des grils à charbon de bois ou à gaz. Les enfants sont particulièrement exposés lorsque les règles de sécurité essentielles ne sont pas observées. Ne vous gâchez pas le plaisir des grillades et suivez les recommandations ci-après du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi :

1. Vu le risque élevé de blessure et d'incendie, les enfants ne doivent pas se tenir près du gril.
2. Installez le gril à l'air libre, de façon stable, sur une surface plane qui ne peut prendre feu. Observez une distance de sécurité d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles (meubles de jardin, parasols, façades de bois, etc.).
3. Utilisez de préférence un allumeur pour votre gril à charbon de bois; cet instrument tubulaire, qui fonctionne sans liquide d'allumage, se trouve dans le commerce spécialisé. En raison du risque d'explosion, il ne faut jamais rajouter du liquide après un allumage manqué.
4. Les cendres dans le gril à charbon de bois peuvent rester incandescentes pendant toute une journée. C'est pourquoi il faut les éteindre avec de l'eau.
5. Si vous avez un gril à gaz, vérifiez l'étanchéité des conduites après la pause hivernale. Enduisez-les d'eau savonneuse. L'apparition de bulles indique les fuites.
6. Une odeur de gaz est toujours un signal d'alarme : fermez immédiatement le robinet de la bouteille. Même lorsque le gril est en route, il faut couper l'alimentation sans attendre. Dans les deux cas, il y a danger d'explosion imminent !
7. Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait se déclarer, suivez la consigne "alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre".

Dans sa nouvelle brochure, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi informe sur les dangers d'incendie les plus fréquents et les mesures préventives les plus efficaces. Cette publication est disponible gratuitement dès maintenant. A commander auprès du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, case postale 8576, 3001 Berne ou sur www.bfb-cipi.ch.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurance (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi,
Tél. +41/41/723'20'77
E-Mail : media@bfb-cipi.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100491817> abgerufen werden.